

Direction des services multidisciplinaires et à la communauté

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 6 mai 2020

À la présidence et à la direction des organismes communautaires

OBJET : Demande de report de la reddition de compte du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2019-2020 et assemblée générale annuelle (AGA)

Madame,
Monsieur,

Nous tenons des conférences téléphoniques avec vous chaque jeudi de façon à transmettre toutes informations liées à la pandémie, pouvant vous être utiles, de façon transparente et collaboratrice. Votre charge est grande, tout comme la nôtre, mais ensemble, on peut s'aider.

Nous avons pris connaissance de votre demande de report, tout comme celle de vos collègues.

Vous savez sûrement que les dates de reddition de compte sont directement et harmonieusement exigées par des règles nationales et ministérielles.

D'ailleurs, à cet effet, voici la correspondance reçue le lundi 4 mai à 15 h 31 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur la question. En espérant ces éclaircissements utiles. Toutefois, sachez que d'autres ajustements peuvent survenir encore.

Nous vous réitérons notre soutien et nous rappelons que tous fonds publics méritent tout de même une reddition de compte, même en ces temps difficiles. Si d'autres informations nous sont transmises, nous vous en informerons rapidement et nous poursuivons les discussions avec la direction responsable au ministère à cet effet.

Je vous remercie de votre constante collaboration et en toute reconnaissance du travail que vous faites.

La directrice intérimaire des services multidisciplinaires et à la communauté,



Ann Rondeau

p. j. (1)

c. c. M. Erik Bisson, président du conseil d'administration, Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais
M. Alexandre Bergevin, Adjoint à la direction des services de proximité - Secteur Papineau, CISSS de l'Outaouais

Coronavirus (COVID-19)

4 mai 2020

Programme de soutien aux organismes communautaire - Reddition de comptes annuelle des organismes

Reddition de comptes	Mesures d'assouplissement en contexte de pandémie COVID-19
Fin de l'année financière 31 décembre 2019 Date de dépôt prévu 31 mars 2020	<u>Reddition de comptes</u> ¹ <ul style="list-style-type: none">– Dépôt au plus tard le 30 septembre 2020 auprès du CISSS/CIUSSS ou du MSSS<ul style="list-style-type: none">○ La reddition de comptes peut être transmise dès maintenant si l'exercice est complété. <u>Assemblée générale annuelle (AGA)</u> <ul style="list-style-type: none">– Elle doit être tenue de manière à respecter la date limite de dépôt de la reddition de comptes.– Elle peut être tenue par un moyen électronique.
Fin de l'année financière 31 mars 2020 Date de dépôt prévu 30 juin 2020	<u>Reddition de comptes</u> <ul style="list-style-type: none">– Dépôt au plus tard le 30 septembre 2020 auprès du CISSS/CIUSSS ou du MSSS. <u>Assemblée générale annuelle (AGA)</u> <ul style="list-style-type: none">– L'AGA doit être tenue de manière à respecter la date limite de dépôt de la reddition de comptes.– Elle peut être tenue par un moyen électronique.
Fin de l'année financière 30 juin 2020 Date de dépôt prévu 30 septembre 2020	À préciser suivant l'évolution de la situation.
Fin de l'année financière 30 septembre 2020 Date de dépôt prévu 31 décembre 2020	À préciser suivant l'évolution de la situation.

La date de remise de la reddition de comptes pourrait être retardée suivant l'évolution de la situation.

¹ La reddition de comptes inclut le rapport financier, le rapport annuel, l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle (AGA), l'ordre du jour de l'AGA, le procès-verbal ou l'extrait du procès-verbal de la dernière AGA.